

Victoire ! L'école coranique de La Chapelle Saint-Mesmin ne réouvrira pas !

écrit par Christine Tasin | 11 décembre 2014

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Ecole musulmane : le Conseil d'Etat refuse la réouverture



MOBILISATION. Une manifestation avait été organisée il y a plusieurs mois, pour protester contre la fermeture. ARCHIVES

L'école musulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin ne rouvrira pas. En tout cas pas tout de suite.

Le Conseil d'État a annoncé hier qu'il rejetait la demande de suspension de l'arrêté de fermeture, prononcé par le maire de La Chapelle Saint-Mesmin, Nicolas Bonneau (PS), en septembre dernier (*).

L'association « Les ateliers Montessori », qui gère l'école musulmane, en avait fait la demande, après avoir essuyé un refus du juge des référés du tribunal administratif d'Orléans, le 10 octobre.

Second refus

Le 25 septembre dernier, Nicolas Bonneau signait un arrêté de fermeture,

après l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité et le refus de l'école de se mettre en conformité.

Quelques semaines auparavant, les inspecteurs avaient ainsi relevé quinze anomalies. Entre autres, une absence d'autorisation de travaux réalisés pour l'aménagement de l'ancienne crèche qui accueillait, depuis la rentrée, 75 enfants et 11 personnels.

L'annonce de l'ouverture de la première école musulmane (privée) de la région et sa fermeture quelques semaines plus tard avait provoqué de vives réactions, en septembre dernier. ■

Florent Buisson

(* Le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative.

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Ecole musulmane : le Conseil d'Etat refuse la réouverture



MOBILISATION. Une manifestation avait été organisée il y a plusieurs mois, pour protester contre la fermeture. ARCHIVES

L'école musulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin ne rouvrira pas. En tout cas pas tout de suite.

Le Conseil d'État a annoncé hier qu'il rejetait la demande de suspension de l'arrêté de fermeture, prononcé par le maire de La Chapelle Saint-Mesmin, Nicolas Bonneau (PS), en septembre dernier (*).

L'association « Les ateliers Montessori », qui gère l'école musulmane, en avait fait la demande, après avoir essuyé un refus du juge des référés du tribunal administratif d'Orléans, le 10 octobre.

Second refus

Le 25 septembre dernier, Nicolas Bonneau signait un arrêté de fermeture,

après l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité et le refus de l'école de se mettre en conformité.

Quelques semaines auparavant, les inspecteurs avaient ainsi relevé quinze anomalies. Entre autres, une absence d'autorisation de travaux réalisés pour l'aménagement de l'ancienne crèche qui accueillait, depuis la rentrée, 75 enfants et 11 personnels.

L'annonce de l'ouverture de la première école musulmane (privée) de la région et sa fermeture quelques semaines plus tard avait provoqué de vives réactions, en septembre dernier. ■

Florent Buisson

(* Le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative.

Suite et fin (du moins on espère bien que c'est la fin de l'école coranique) de la saga de La Chapelle Saint-Mesmin où *Résistance républicaine Centre* avait joué un rôle des plus actifs, valant un « rappel à la loi » à notre responsable pour affichage qui aurait détérioré les panneaux...

Le Conseil d'Etat vient de rendre son verdict, l'école musulmane restera fermée. Il semble que les arguments du maire, de la commission de sécurité et les nôtres l'aient emporté sur la victimisation et le chantage au retrait de l'école qui avaient suivi l'annonce de la fermeture.

Christine Tasin